

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Onzième session**  
**Genève, 13 – 17 mai 2013**

### **ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT DE NOUVELLES ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE MENÉES PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DU DROIT D'AUTEUR POUR PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX CONTENUS CRÉATIFS**

*Document établi par le M. Sisule F. Musungu, président, IQsensato, Genève<sup>1</sup>*

1. L'annexe du présent document contient une étude intitulée "Étude de faisabilité concernant de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs". Cette étude a été menée dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement visant la propriété intellectuelle, les techniques de l'information et des communications, la fracture numérique et l'accès au savoir.

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

---

<sup>1</sup> Les avis et opinions exprimés dans la présente étude relèvent de la seule responsabilité de l'auteur et ne sont pas nécessairement ceux des États membres de l'OMPI ou de son Secrétariat.

## 1. INTRODUCTION

Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a adopté le “Projet relatif à la propriété intellectuelle, aux techniques de l’information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l’accès au savoir”<sup>2</sup> (ci-après dénommé “Projet relatif à la propriété intellectuelle, aux TIC, à la fracture numérique et à l’accès aux savoirs”) dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre les recommandations n<sup>os</sup> 19, 24 et 27 du Plan d’action de l’OMPI pour le développement<sup>3</sup>. Le volet du projet consacré au droit d’auteur vise deux objectifs, à savoir :

- a) réunir des informations et explorer les possibilités offertes par le système du droit d’auteur, y compris ses éléments de flexibilité, et différents modèles pour administrer le droit d’auteur de manière à faciliter l’accès au savoir, l’accent étant mis plus particulièrement sur les trois domaines suivants : l’enseignement et la recherche; les pratiques en matière de conception de logiciels, y compris les logiciels libres et ouverts; et l’information électronique (telle que la presse électronique et l’information émanant du secteur public);
- b) procéder à une évaluation interdisciplinaire des possibilités pour l’OMPI, dans le cadre de son mandat, de participer à de nouvelles activités en vue d’aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement en facilitant l’accès au savoir.

Afin de répondre au premier objectif, le Secrétariat de l’OMPI a commandé une étude sur “L’utilisation du droit d’auteur pour promouvoir l’accès à l’information et aux contenus créatifs” (ci-après dénommée “Étude sur le droit d’auteur et l’accès”), qui porte sur les trois domaines visés (enseignement et recherche, logiciels et information émanant du secteur public)<sup>4</sup>. L’étude a été présentée à la neuvième session du CDIP en mai 2012. Elle n’a cependant pas été examinée lors de cette session, par manque de temps, et n’a été activement examinée qu’à la dixième session du CDIP en novembre 2012.

À l’issue des délibérations et compte tenu du deuxième objectif du volet consacré au droit d’auteur, les États membres sont convenus que :

*“Compte tenu des indications données par les États membres, le Secrétariat prendra les mesures nécessaires pour évaluer la mesure dans laquelle l’OMPI pourrait, dans le cadre de son mandat, participer à de nouvelles activités susceptibles d’aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement, pour examen à la prochaine session du comité.” (Voir le paragraphe 10.g) du résumé présenté par le président.)*

---

<sup>2</sup> Voir le document CDIP/4/5 Rev. de l’OMPI, disponible à l’adresse [http://www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=131424](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=131424).

<sup>3</sup> Les recommandations sont les suivantes : recommandation n° 19 (groupe B) : engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l’OMPI, pour faciliter davantage l’accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l’innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l’OMPI; recommandation n° 24 (groupe C) : demander à l’OMPI, dans le cadre de son mandat, d’étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI), en prenant aussi en considération l’importance du Fonds de solidarité numérique (FSN); et recommandation n° 27 (groupe C) : promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d’un organe compétent de l’OMPI, des discussions axées sur l’importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d’aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l’utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.

<sup>4</sup> Cette étude fait l’objet du document CDIP/9/INF/3 de l’OMPI, disponible à l’adresse [http://www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=216783](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=216783).

Le présent document renferme l'étude de faisabilité effectuée par un consultant externe<sup>5</sup>. Il contient une liste des activités ou initiatives que l'OMPI pourrait éventuellement mener dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, de la conception de logiciels et de l'information émanant du secteur public. Les activités ou initiatives concernant chacun de ces trois domaines sont examinées séparément dans la section 2 ci-dessous. Au total, six activités ou initiatives sont proposées. Celles-ci vont de l'assistance technique au renforcement des capacités et comprennent notamment des actions de sensibilisation et des activités relatives à l'organisation et à la gestion internes.

Pour chacune des activités ou initiatives proposées, le document offre une description et un exposé des raisons à la base de l'activité, compte tenu du mandat de l'OMPI. Il présente également les objectifs et les bénéficiaires ciblés et donne une estimation des ressources d'un point de vue qualitatif.

## 2. ACTIVITÉS QUI POURRAIENT ÊTRE MENÉES PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX CONTENUS CRÉATIFS ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ

En résumé, les recommandations n<sup>os</sup> 19, 24 et 27 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement étaient destinées à renforcer la contribution de l'OMPI à l'amélioration de l'accès au savoir, à la réduction de la fracture numérique et à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour tirer parti des TIC en faveur de la croissance et du développement. Les trois domaines d'étude choisis pour le projet relatif à la propriété intellectuelle, aux TIC, à la fracture numérique et à l'accès au savoir (enseignement et recherche, pratiques en matière de conception de logiciels et accès à l'information émanant du secteur public) sont des domaines dans lesquels le mandat de l'OMPI pourrait être exploité de façon valable pour jouer un rôle important. À l'issue de l'analyse contenue dans l'étude sur le droit d'auteur et l'accès, et compte tenu des délibérations des États membres à la dixième session du CDIP, la question qui se pose est celle de savoir s'il existe des activités ou initiatives concrètes et pratiques que l'OMPI pourrait mener pour contribuer réellement à l'accès à l'information et aux contenus créatifs. L'étude de faisabilité présentée ci-dessous vise à donner aux États membres les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet de ces activités et initiatives.

Plusieurs des activités et initiatives proposées sont nouvelles pour l'OMPI. Dans de tels cas, il est important de veiller à ce que des ressources humaines et financières appropriées soient prévues. Par ailleurs, les activités proposées peuvent également s'intégrer à d'autres activités en cours. C'est pourquoi les États membres, lorsqu'ils examinent chacune des activités et initiatives proposées, doivent se demander si celles-ci sont liées à une activité en cours et ne nécessitent que peu de ressources supplémentaires, ou s'il s'agit de nouvelles activités pour lesquelles il convient de prévoir de nouvelles ressources humaines et financières.

### 2.1 RESSOURCES DESTINÉES À L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

L'analyse présentée dans l'étude sur le droit d'auteur et l'accès, pour ce qui est de l'enseignement et de la recherche, a mis en lumière les méthodes de gestion du droit d'auteur fondées sur le libre accès visant à améliorer l'accès aux ressources d'enseignement et de recherche. À l'issue de l'étude et des délibérations des États membres, les activités et initiatives suivantes ont été proposées.

---

<sup>5</sup> Le consultant externe a précédemment établi la partie de "L'étude sur le droit d'auteur et l'accès" consacrée à l'enseignement et la recherche – voir le document CDIP/9/INF/3, *ibid.*

## ACTIVITÉ 1

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Projet pilote sur la création d'une base de données centralisée aux fins d'assistance technique et juridique, en vue de la mise à disposition en libre accès des ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle
<i>Nature de l'activité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Renforcement des capacités.</li> <li>b) Sensibilisation.</li> </ul>
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>L'objectif stratégique V de l'OMPI consiste à faire de l'Organisation "la source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle". Grâce aux travaux de la Division de l'économie et des statistiques, de l'Académie de l'OMPI et d'autres divisions essentielles ainsi qu'aux travaux de divers comités, l'OMPI est le principal fournisseur de ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle. D'autres organisations, notamment des organisations régionales de propriété intellectuelle et des offices nationaux, ainsi que des instituts universitaires et de recherche, fournissent ou produisent également des supports d'enseignement et de recherche en matière de propriété intellectuelle. Par ailleurs, l'intérêt pour l'information liée à la propriété intellectuelle, notamment pour le matériel pédagogique relatif à la propriété intellectuelle, s'est considérablement renforcé depuis peu. Les pays en développement sont à l'origine d'une grande partie de la demande croissante d'informations et de ressources en matière de propriété intellectuelle, et un nombre toujours plus grand d'instituts universitaires introduisent des cours sur la propriété intellectuelle, tandis qu'un nombre croissant d'entreprises cherchent à en tirer parti.</p> <p>Le projet pilote vise la création d'une base de données centralisée qui fournisse des éléments et de l'information aux fins d'assistance technique et juridique, et qui offre un accès à des ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle sur la base de licences ouvertes, notamment du libre accès. À cet égard, le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) des travaux de recherche et d'analyse portant sur les politiques actuelles de gestion du droit d'auteur à l'OMPI et dans d'autres institutions proposant des ressources d'enseignement et de recherche de qualité dans le domaine de la propriété intellectuelle;</li> <li>b) une indication de la nature et du type des ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle qui sont produites ou élaborées par ces institutions;</li> <li>c) une évaluation, parmi ces ressources, de celles qui pourraient être mises à disposition en libre accès, étant entendu que cette évaluation se fondera sur une évaluation des besoins dans certains pays en développement et pays de la catégorie des PMA; et</li> </ul>

	d) la création d'une base de données centralisée qui fournisse des éléments et de l'information aux fins d'assistance technique et juridique, dans le cadre du libre accès, pour les ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle.
<i>Objectifs de l'activité/initiative</i>	<p>a) Améliorer l'accès aux ressources, à l'information et aux contenus liés à la propriété intellectuelle et aux ressources d'enseignement et de recherche dans ce domaine.</p> <p>b) Permettre à l'OMPI, à ses États membres et à d'autres parties prenantes de tirer des enseignements et de gagner de l'expérience s'agissant des stratégies et des méthodes suivies en matière de libre accès, du point de vue des ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle. Ces enseignements et cette expérience pourraient être utilisés pour fournir des conseils et une assistance aux pays en développement qui souhaiteraient éventuellement utiliser des méthodes fondées sur le libre accès dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres; organisations internationales; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche, notamment instituts universitaires; chercheurs dans le domaine de la propriété intellectuelle et société civile.
<i>Estimation des ressources nécessaires (estimation qualitative)</i>	Des ressources humaines et financières devront être prévues pour ce projet. Un grand nombre de secteurs et de divisions devront apporter des ressources au projet puisque celui-ci concerne la plupart des secteurs de l'OMPI, si ce n'est l'ensemble de ces secteurs. La collaboration sera donc essentielle. À cet égard, un coordonnateur sera probablement nécessaire au sein du Secteur du droit d'auteur de l'OMPI.

## ACTIVITÉ 2

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Applicabilité de la concession de licences ouvertes aux ressources d'enseignement et de recherche produites par les organisations internationales
<i>Nature de l'activité</i>	<p>a) Sensibilisation.</p> <p>b) Renforcement des capacités.</p> <p>c) Organisation et gestion internes.</p>
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	Compte tenu de l'importance croissante de la concession de licences ouvertes et des nouvelles données concernant l'incidence de cette méthode, notamment la méthode fondée sur le libre accès, sur la gestion des ressources d'enseignement et de recherche, les organisations internationales ont commencé à investir dans ce modèle de gestion du droit d'auteur ou à l'envisager. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a créé un programme spécialement destiné à

	<p>promouvoir le libre accès et principalement axé sur l'information scientifique. L'UNESCO, de pair avec le Commonwealth of learning (COL), a également élaboré des directives concernant le libre accès en relation avec l'enseignement supérieur. De nombreuses organisations internationales ont également pris conscience des opportunités liées à la croissance des TIC et tentent d'en tirer parti pour atteindre un plus vaste public dans le monde, en particulier dans les pays en développement. La Banque mondiale est une autre organisation internationale qui examine la question de la concession de licences ouvertes, notamment le libre accès.</p> <p>Cependant, malgré l'intérêt croissant porté par certaines organisations internationales telles que l'OMPI, l'UNESCO et la Banque mondiale aux licences ouvertes, notamment au libre accès, pour les ressources d'enseignement et de recherche, peu de travaux ont été effectués sur les organisations internationales qui offrent un accès à ces ressources sur la base de la concession de licences ouvertes, et notamment du libre accès, conformément à leur mandat et à leur modèle de financement. Puisque la concession de licences ouvertes dans le secteur de l'enseignement et de la recherche a fondamentalement trait à la gestion du droit d'auteur, l'OMPI peut apporter une contribution importante en étudiant la manière dont les diverses organisations internationales envisagent cette question ou pourraient l'envisager, et en fournissant une meilleure information à ce sujet. L'examen d'un large éventail d'organisations internationales, œuvrant dans différents domaines et dotées de différents mandats et modèles de financement, permettra de mieux comprendre la manière dont ces organisations peuvent apporter une contribution dans ce domaine tout en déterminant où ce modèle fonctionne et où il semble peu approprié.</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI : objectif III : favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement; objectif VI : coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle; et objectif VII : propriété intellectuelle et enjeux mondiaux.</p>
<p><i>Objectifs de l'activité/initiative</i></p>	<p>a) Faire mieux connaître et comprendre les méthodes fondées sur la concession de licences ouvertes, notamment le libre accès, au sein des organisations internationales.</p> <p>b) Tirer des enseignements et gagner de l'expérience en étudiant la situation des organisations internationales pour ce qui est des diverses méthodes fondées sur la concession de licences ouvertes pour les ressources d'enseignement et de recherche.</p> <p>c) Établir un corpus de données et une bibliographie portant sur la concession de licences ouvertes, notamment le libre accès aux ressources d'enseignement et de recherche des organisations internationales.</p>
<p><i>Bénéficiaires visés</i></p>	<p>États membres; organisations internationales; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche, notamment instituts universitaires; chercheurs dans le domaine de la propriété intellectuelle et société civile.</p>

<i>Estimation des ressources nécessaires (estimation qualitative)</i>	Ce projet suppose d'importants travaux de recherche et de collecte de données, notamment la réalisation d'études au sein de certaines organisations internationales. Il suppose également une vaste collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies et au-delà. Pour cette raison, ce projet nécessitera l'affectation de ressources destinées à la recherche et à la coordination. Compte tenu de la nature du projet, certaines ressources externes, sous la forme de consultants, pourraient également s'avérer nécessaires.
---	--

## 2.2 DROIT D'AUTEUR ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE LOGICIELS

Dans le domaine du droit d'auteur et des pratiques en matière de conception de logiciels, l'étude sur le droit d'auteur et l'accès a abordé la question du traitement général des logiciels dans la législation sur le droit d'auteur aux niveaux international, régional et national. Dans ce contexte, l'étude a conclu que l'on observait généralement un manque d'initiatives législatives et réglementaires visant à améliorer l'accès aux logiciels grâce à des exceptions au droit d'auteur ou à la concession de licences lorsque l'élément moteur n'était pas l'exploitation économique. Le rôle des logiciels libres a été jugé important. À l'issue de l'étude et des délibérations des États membres, les activités et initiatives suivantes ont été proposées.

### ACTIVITÉ 3 :

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Élaboration d'un module de formation sur la concession de licences et la conception de logiciels libres
<i>Nature de l'activité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Renforcement des capacités et assistance technique.</li> <li>b) Sensibilisation.</li> </ul>
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>L'un des objectifs sous-jacents du Plan d'action pour le développement de l'OMPI était de permettre à un plus grand nombre de personnes et d'entreprises, dans les pays en développement et les pays de la catégorie des pays les moins avancés, de participer au système de la propriété intellectuelle aux niveaux national et international. La concession de licences fondée sur le modèle du logiciel libre est considérée comme une méthode importante qui donne les moyens aux concepteurs de logiciels, en particulier dans les pays en développement, de créer et d'ajouter de la valeur dans ce domaine, tout en respectant le système du droit d'auteur.</p> <p>Le modèle du logiciel libre, ainsi que l'a montré l'étude sur le droit d'auteur et l'accès, présente d'importants avantages économiques et offre des incitations uniques du point de vue de l'intégration, de la collaboration et de la participation. Compte tenu de l'intérêt croissant pour ce modèle en tant que méthode de gestion du droit d'auteur dans le secteur des logiciels, il est important de former correctement les divers groupes de personnes qui jouent un rôle dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur. Un module de formation spécialement conçu sera l'occasion, pour les professionnels et les décideurs, de s'informer sur le modèle, son coût et ses avantages.</p>

	<p>Ce module de formation pourrait être utilisé par l'Académie de l'OMPI et par d'autres divisions de l'OMPI impliquées dans les activités de formation, et être adopté par d'autres institutions qui souhaitent mettre au point leur propre formation. Comme de nombreux modules ou supports de formation de l'OMPI, ce module aura un effet multiplicateur et constituera un composant durable du projet.</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI : objectif III : favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et objectif V : source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.</p>
<i>Objectifs de l'activité/initiative</i>	<p>a) Faire mieux connaître les possibilités et les avantages liés à la conception de logiciels libres.</p> <p>b) Établir un corpus de données et une bibliographie portant sur le logiciel libre en tant que modèle de concession de licences pour les logiciels dans le cadre du système traditionnel du droit d'auteur, en mettant l'accent sur les pays en développement.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres; secteur privé; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche, notamment instituts universitaires; chercheurs dans le domaine de la propriété intellectuelle; organisations de la société civile.
<i>Estimation des ressources nécessaires (estimation qualitative)</i>	La conception de cours est un exercice qui nécessite du temps et des compétences spécialisées. Cette activité nécessitera donc des ressources humaines et financières spécifiques, ainsi que du temps. Des ressources humaines internes et externes pourraient s'avérer nécessaires.

#### ACTIVITÉ 4 :

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Intégration de la concession de licences ouvertes dans les cours et programmes de formation de l'OMPI relatifs au droit d'auteur
<i>Nature de l'activité</i>	<p>a) Renforcement des capacités et assistance technique.</p> <p>b) Sensibilisation.</p>
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	L'OMPI propose un certain nombre de formations liées au droit d'auteur dans le cadre de ses cours généraux, de ses cours spécialisés et de son programme de perfectionnement des cadres. Il s'agit notamment du cours avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes et du cours réservé aux cadres sur les contrats de licence dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'expansion de la propriété intellectuelle, notamment dans le domaine du droit d'auteur, signifie également que la concession de licences prend de l'importance, notamment dans les pays en développement.



	<p>Compte tenu de l'importance du logiciel libre en tant que méthode stratégique de concession de licences dans le domaine de la conception des logiciels, et de l'importance croissante de la conception des logiciels dans le secteur des TIC des pays en développement, il est essentiel d'offrir des formations spécialisées et des possibilités d'apprentissage dans ces domaines. Si l'on souhaite s'assurer que la conception des logiciels libres est considérée et comprise dans le cadre plus large du système du droit d'auteur, il est important d'intégrer une composante à cet égard dans les cours sur la concession de licences et les sujets connexes.</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI : objectif III : favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et objectif V : source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.</p>
<i>Objectifs de l'activité/initiative</i>	<p>a) Faire mieux connaître et comprendre les possibilités liées à la concession de licences dans le domaine des logiciels.</p> <p>b) Établir un corpus de données sur les politiques intersectorielles relatives au droit d'auteur, à la concession de licences et à la conception des logiciels.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres; secteur privé; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche, notamment instituts universitaires; chercheurs dans le domaine de la propriété intellectuelle; organisations de la société civile.
<i>Estimation des ressources nécessaires</i>	Cette activité peut être mise en œuvre dans le cadre de l'actualisation périodique et régulière des cours de formation de l'OMPI. S'il est vrai qu'elle nécessitera des ressources supplémentaires, celles-ci devraient être relativement modestes.

### 2.3 ACCÈS À L'INFORMATION ÉMANANT DU SECTEUR PUBLIC ET RÉUTILISATION DE CETTE INFORMATION

Le volet de l'étude concernant l'information émanant du secteur public portait sur le rôle du droit d'auteur pour faciliter l'accès à cette l'information et sa réutilisation. L'analyse effectuée montre qu'il est de plus en plus largement admis que l'encouragement de la réutilisation des documents et des données publics et l'autorisation de leur exploitation commerciale stimulaient de façon considérable les économies de l'information émergentes. Cette analyse montre également que les pouvoirs publics ont abordé la question du droit d'auteur relative à l'information émanant du secteur public selon trois grands modèles, à savoir : a) placer toutes les informations du secteur public dans le domaine public, b) exclure uniquement les actes officiels de la protection au titre du droit d'auteur et autoriser la réutilisation des autres types d'informations relevant du secteur public sous licence souple (libre) et c) protéger toutes les informations relevant du secteur public tout en autorisant leur réutilisation au moyen de renoncations au droit d'auteur ou de licences souples (libres). Compte tenu des conclusions de l'étude dans ce domaine et des délibérations des États membres à la dixième session du CDIP, les activités et initiatives suivantes sont proposées.

ACTIVITÉ 5 :

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Élaboration de modèles de politiques en matière de droit d'auteur et dispositions juridiques concernant les diverses stratégies en matière de droit d'auteur relatives à l'information émanant du secteur public
<i>Nature de l'activité</i>	<p>a) Renforcement des capacités et assistance technique.</p> <p>b) Sensibilisation.</p>
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>Les pouvoirs publics produisent généralement de gros volumes d'informations et de données destinées aux citoyens et aux autres parties prenantes, notamment les entités commerciales et autres qui jouent un rôle dans le secteur privé, la recherche et l'élaboration des politiques. La croissance des TIC signifie que l'information produite par les gouvernements et les autres entités publiques est désormais accessible non seulement à l'échelle d'un pays mais aussi dans le monde entier. Dans ce contexte, la création de portails en ligne par les pouvoirs publics, pour la mise à disposition et la diffusion de l'information émanant du secteur public, suscite un intérêt croissant.</p> <p>À mesure que davantage d'efforts sont déployés pour mettre à disposition l'information émanant du secteur public, compte tenu de la valeur commerciale potentielle de cette information et de l'intérêt que suscite l'accès à cette information par le public, le droit d'auteur devient une question cruciale. Les conclusions de l'étude sur le droit d'auteur et l'accès montrent que les pouvoirs publics ont abordé la question du droit d'auteur relatif à l'information émanant du secteur public de diverses manières, parfois contradictoires. Dans ce contexte, l'OMPI peut jouer un rôle important pour clarifier la situation et proposer des modèles de politiques envisageables ou des dispositions juridiques concernant le droit d'auteur et l'information émanant du secteur public.</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI : objectif I : évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle; objectif III : favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et objectif V : source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.</p>
<i>Objectifs de l'activité/initiative</i>	<p>a) Proposer des méthodes types de gestion du droit d'auteur au moyen de modèles de politiques et de dispositions juridiques selon diverses méthodes de gestion de l'information émanant du secteur public.</p> <p>b) Faire mieux connaître les possibilités et avantages liés aux diverses méthodes de gestion du droit d'auteur pour l'information émanant du secteur public.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres; organismes recherche du public privé; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche, notamment instituts universitaires; chercheurs dans le domaine de la propriété intellectuelle; organisations de la société civile.

<i>Estimation des ressources nécessaires</i>	L'élaboration de modèles de dispositions juridiques et de politiques peut être un exercice chronophage et difficile. Si l'OMPI dispose déjà de ressources internes pour l'élaboration de lois et de politiques types, cette initiative devra faire l'objet de consultations et d'un processus interactif. Des ressources humaines internes et externes seront certainement nécessaires.
--	---

### ACTIVITÉ 6 :

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Conférence internationale à l'intention des PMA sur le droit d'auteur et la gestion de l'information émanant du secteur public
<i>Nature de l'activité</i>	a) Sensibilisation.
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>Compte tenu de l'intensification des efforts visant à mettre à disposition l'information émanant du secteur public et du fait que les pouvoirs publics ont abordé la question du droit d'auteur relatif à cette information de diverses manières, la présente activité a pour objectif de faire mieux connaître les questions en jeu et prévoit une instance pour l'échange d'informations et d'idées entre les États membres et les autres parties prenantes. L'accent sera mis sur les PMA, qui devraient tirer parti de l'acquisition de nouvelles connaissances dans ce domaine.</p> <p>Cette activité est liée à l'activité n° 5 présentée ci-dessus. D'une part, les outils conçus pour l'activité n° 5 pourront certainement être utilisés pour cette activité. D'autre part, la conférence pourrait aboutir à l'échange de nouvelles informations et servir à l'évaluation par des pairs des outils conçus pour l'activité n° 5.</p>
<i>Objectifs de l'activité/initiative</i>	a) Faire mieux connaître les possibilités et les avantages et inconvénients liés aux différentes méthodes applicables au droit d'auteur relatif à l'information émanant du secteur public.
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres, notamment PMA; organismes de recherche du secteur public; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche; organisations de la société civile.
<i>Estimation des ressources nécessaires</i>	Les principales ressources requises pour cette activité auront trait aux voyages des participants des PMA et des conférenciers. D'autres ressources pour la conférence, qu'il s'agisse de ressources humaines ou financières, seront nécessaires.

### 3. CONCLUSION

Il a déjà été indiqué que les recommandations n<sup>os</sup> 19, 24 et 27 du Plan d'action pour le développement étaient destinées à renforcer la contribution de l'OMPI à l'amélioration de l'accès au savoir, à la réduction de la fracture numérique et à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour tirer parti des TIC en faveur de la croissance et du développement. Dans ces trois recommandations, il apparaît clairement que les États membres reconnaissent qu'en dépit

de leur importance, ces questions vont au-delà du mandat de l'OMPI. Par conséquent, l'étude a mis l'accent sur la manière dont l'OMPI pourrait apporter sa contribution à ces recommandations dans le cadre de son mandat.

L'étude sur le droit d'auteur et l'accès contient plusieurs recommandations sur les activités ou initiatives que l'OMPI pourrait mener pour contribuer plus largement à l'amélioration de l'accès au savoir, à la réduction de la fracture numérique et à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour tirer parti des TIC en faveur de la croissance et du développement. Compte tenu de ces recommandations et des observations faites par les États membres lors des délibérations sur l'étude à la dixième session du CDIP, le présent document propose plusieurs activités ou initiatives concrètes que l'OMPI pourrait mener dans ce domaine. Ces activités ou initiatives (au nombre de six) sont considérées comme constituant des options envisageables et pertinentes compte tenu du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, notamment les objectifs primordiaux des recommandations n<sup>os</sup> 19, 24 et 27 du Plan d'action pour le développement de l'OMPI.

[Fin de l'annexe et du document]